



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



afe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Information aux parents :
Modalités de règlement des factures
A compter de septembre 2021

Chers parents,

Vous avez la possibilité de régler les factures :

- 1) Par **chèque bancaire** (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Français Théodore Monod)
Les chèques seront alors déposés à la caisse du lycée du lundi au jeudi de 8h à 12h et le vendredi de 8h à 11h.
- 2) Par **virement bancaire** en ouguiya sur le compte Société Générale de Mauritanie ou en Euros sur le compte TGE.
Nous vous remercions de préciser **impérativement** sur le bordereau de virement le(s) numéro(s) de factures.
- 3) Les paiements **en espèces** se feront **uniquement** au siège de la Société Générale de Mauritanie (Ilot A – n° 652 – Avenue C. de Gaulle Nouakchott) sur présentation **obligatoire** des factures.

Le service comptabilité se tient à votre disposition pour toute précision à ce sujet.

Bien cordialement,

Le Proviseur



Stéphane GIRARD

La DAF



Khadija KHAIRIG